

**Nombre de Délégués :**

En exercice ..... 120  
Présents ..... 61  
Votants ..... 63

**Objet :**  
**TARIFS 2019 : *Budget SPIC***



**N°12/08/03/2019**

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 08 mars à 18h30, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marçillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 février 2019*

**Etaient présents :**

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,  
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,  
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,  
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,  
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,  
CENAC ET ST JULIEN : M. Huguette ROBISSOUT,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
JAYAC : M. Raymond BROUSSE,  
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,  
LES FARGES : Mme Arlette SOULIAC,  
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,  
MEYRALS : M. Philippe DAURY,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,  
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,  
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,  
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,  
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. Dominique THIBART,  
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,  
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme CAPMAS REBOUSSOU,  
ST CYBRANET : M. Hervé MALAURIE,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gilbert JARDEL, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,  
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE,  
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,  
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,

***Certifié exécutoire le :***

***Affiché le :***

***Publié ou Notifié le***

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190312-DE  
Regu le 21/03/2019

VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,  
VITRAC : M. Eric GAUTHIER, M. Marc GERODOU,

Mme Marlies CABANEL (*élue de la commune de Sarlat*) a été élue secrétaire de séance.

**Excusé(s)** : M. Jean-Luc BRUGUES (*commune de Cénac*), MM. Jean-Claude CASSAGNOLE, Francis COUSIN (*de la commune de Domme*), Mme Jacqueline JOUANEL (*commune de Meyrals*), Mmes Christiane DESMOULINS et Edwige BOY (*commune de Nabirat*), Mmes Elisabeth GARCETTE et Corinne BRIDE ROYE (*commune de Peyzac le Moustier*), Mme Brigitte AUDOUARD (*commune de Ste Nathalène*), M. Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*), Mmes Michèle VALETTE, Amanda MILLINSHIP, Pierrette BELMONT, Isabelle DAUMAS CASTANET (*commune de Sergeac*).

**Procurations** : M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

.....

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de définir les différents tarifs applicables par le budget SPIC « Périgord Noir Environnement » du SICTOM DU PERIGORD NOIR, pour l'exercice 2019.

Après avis du Bureau Syndical, en date du 05 mars 2019,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux tarifs hors taxes applicables dans le cadre du budget annexe du SPIC "Périgord Noir Environnement" pour l'exercice budgétaire 2019, comme suit :

**PRESTATIONS EFFECTUEES :**

\* **Locations**

- Benne 15 à 30 m <sup>3</sup>	78,00 €/mois 7,50 €/jour
- Bac roulant 770 l	12,00 €/mois

\* **Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

- Installation, échange, retrait	115,00 € à 180,00 €/rotation
en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges	
50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo	

\* **Forfait chargement grappin** 52,00 €/unité

\* **Traitement**

- Cartons	gratuit
- Bois non traité	55,00 €/tonne
- Déchets végétaux	15,00 €/tonne
- Gravats	14,00 €/tonne
- Métaux ferreux et non ferreux	gratuit
- Films plastiques rétractables et étirables	gratuit
- Polystyrène	10,50 €/m <sup>3</sup>
- Déchets divers	112.04 €/tonne

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190312-DE  
Regu le 21/03/2019

\* Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur) 70,00 €/heure

\* Transport du compost / plan d'épandage (camion + chauffeur)

- Camion seul 2,16 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,78 €/km

\* Collecte du verre auprès des professionnels

Service à la carte : intervention individuelle à la demande d'un commerçant

- Pour la première intervention 55,00 €
- Par intervention à partir de la seconde 35,00 €

Participation forfaitaire : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)

- Assujettis à la redevance de 2<sup>ème</sup> catégorie : 150,00 €/an
- Assujettis à la redevance de 1<sup>ère</sup> catégorie : 230,00 €/an
- Contribution hors redevance forfaitaire : 240,00 €/an

#### VENTE :

- Bacs roulants 240 l neuf 45,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l déchets résiduels neuf 160,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l collecte sélective neuf 155,00 €/unité
- Bornes à verre ou à papier neuf 1 600,00 €/unité
- Sacs plastiques noirs 50 l 49,50 € le mille
- Sacs plastiques jaunes 50 l 62,00 € le mille
- Compost 25,00 €/tonne

#### ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :

- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel (Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » et « Recyclage Récupération »)

#### PLATEFORME DES BOUES DE STEP : TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION :

- STATION D'EPURATION DE SARLAT : location des bennes, transport et traitement des boues de la station d'épuration de Sarlat : 660,00 € par tonne de matière sèche

- STATION D'EPURATION DE TERRASSON : 774,80 € par tonne de matière sèche

- AUTRES STATIONS D'EPURATION :

\* Traitement des boues de STEP

- Boues de siccité inférieure à 20% 79,00 €/tonne
- Boues de siccité égale ou supérieure à 20% 77,00 €/tonne

\* Location de bennes pour le transport des boues de STEP

- Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

\* Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac (camion + chauffeur)

- Camion seul 2,10 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,70 €/km

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190312-DE  
Regu le 21/03/2019

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

**- SARL CADIOT :**

*Transport et traitement des boues*

425,00 € par tonne de matière sèche

*Traitement des boues uniquement*

392,00 € par tonne de matière sèche

**UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :**

- - Camion seul 1,41 €/km
- - Camion attelé d'une remorque 2.03 €/km


**UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER**

- Utilisation du tracteur routier avec chauffeur ..1,75€/Km
- Utilisation du tracteur routier sans chauffeur ..1,28€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur ..2,32€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque sans chauffeur 1,85€/Km

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,  
Marcillac St Quentin, le 08 mars 2019

Le Président,  
Jean-Pierre DUBOIS  
du  
PÉRIGORD  
NOIR  
S.I.C.T.O.M.  
\* LA BORNE 120 - 24100 MARCILLAC \*



AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190312-DE  
Regu le 21/03/2019